



STATISTIQUES

INFRACTIONS SEXUELLES AU QUÉBEC FAITS SAILLANTS 2013

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Québec 

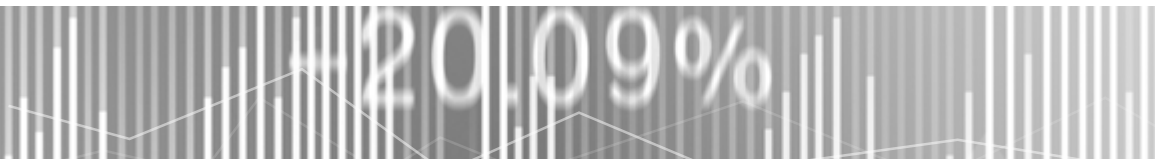


TABLE DES MATIÈRES

Un nombre supérieur à 5 500 infractions sexuelles en 2013	4
La dénonciation des infractions sexuelles	5
Une diminution de la gravité et du taux des agressions sexuelles en 2013	6
Une augmentation du nombre et du taux de la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel	8
Les infractions liées à la pornographie juvénile	12
Une augmentation de la proportion de la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel quant à l'ensemble des infractions sexuelles	13
Une forte variation du taux d'infractions sexuelles selon les régions	14
Une forte variation du taux d'infractions sexuelles selon l'âge et le sexe	15
Les lieux où sont commises les infractions sexuelles	20
La relation entre l'auteur présumé et la victime	21
Les dossiers classés avec ou sans mise en accusation	23
Des données sur les auteurs présumés	24
Notes méthodologiques	25

Définitions

Agression sexuelle

Emploi de la force, directement ou indirectement, contre une personne sans son consentement, dans des circonstances de nature sexuelle, de manière à porter préjudice à son intégrité sexuelle.

Le Code criminel prévoit trois niveaux d'agression sexuelle, soit l'agression sexuelle simple, l'agression sexuelle armée et l'agression sexuelle grave. Chacune est brièvement définie dans la section « Notes méthodologiques ».

Autres infractions d'ordre sexuel

Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent notamment les cas de violence sexuelle envers les moins de 18 ans : contacts sexuels ou incitation à des contacts sexuels avec un enfant de moins de 16 ans, exploitation sexuelle d'un jeune de 16 ou 17 ans, inceste, relations sexuelles anales non consentantes ou entre personnes de moins de 18 ans, bestialité et, depuis 2008, corruption d'un enfant, leurre d'enfants de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur ainsi que voyeurisme.

Cette publication s'inscrit dans la mission du ministère de la Sécurité publique et répond aux engagements pris par celui-ci dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013. Son objectif est de dresser un portrait des infractions sexuelles déclarées en 2013 et d'analyser l'évolution de celles-ci dans le temps.

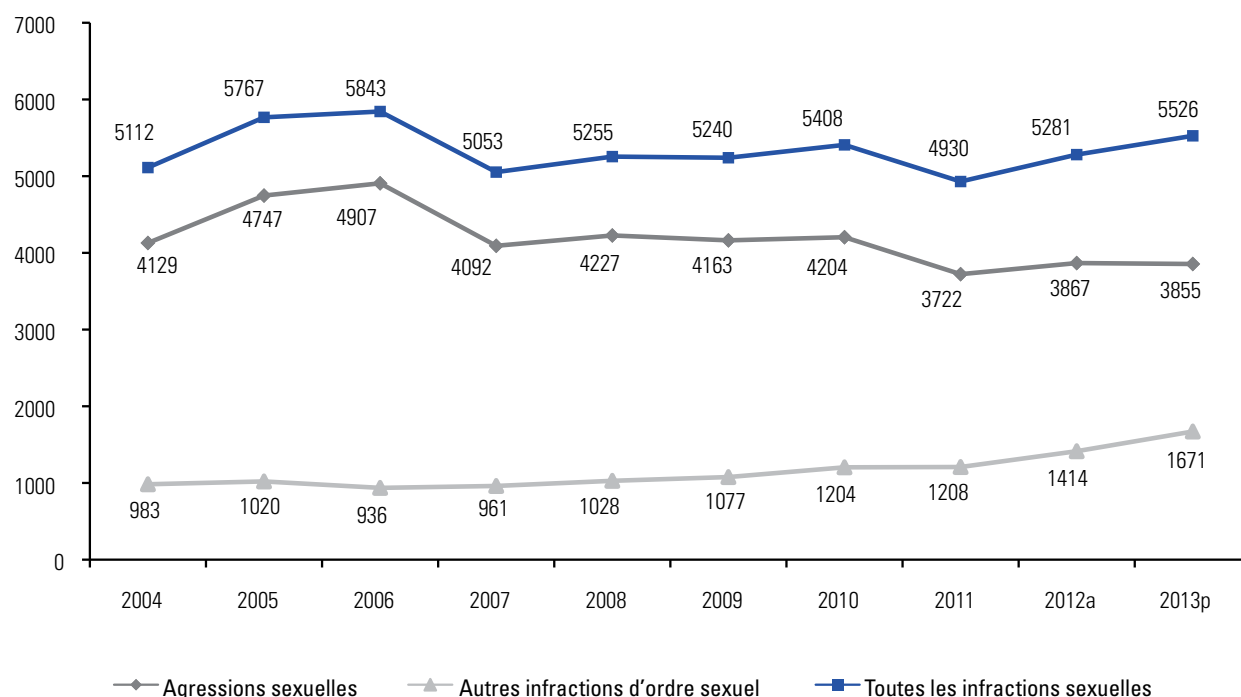
Les données présentées dans ce document sont issues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2) et recueillies par l'ensemble des services de police du Québec. Elles comportent certaines limites puisqu'elles témoignent uniquement des incidents ayant été portés à l'attention des policiers. Ainsi, ces données ne reflètent pas la totalité des crimes sexuels commis au Québec en 2013 et sous-estiment vraisemblablement le nombre de victimes de ceux-ci.

Néanmoins, les statistiques tirées du Programme DUC 2 sont pertinentes et nous renseignent, entre autres, sur le nombre de plaintes pour infractions sexuelles, leur traitement et les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés, illustrant ainsi en partie l'ampleur et l'évolution de ce type de criminalité au Québec.

UN NOMBRE SUPÉRIEUR À 5 500 INFRACTIONS SEXUELLES EN 2013

Pour une deuxième année consécutive, les données répertoriées dans le cadre du Programme DUC 2 indiquent une hausse des infractions sexuelles au Québec en 2013. À cet égard, les services de police ont enregistré 5 526 infractions sexuelles durant la dernière année, soit une augmentation de 245 infractions (+ 4,6 %) par rapport à 2012. Quant au taux d'infractions par 100 000 habitants, il s'élève à 67,8 (+ 3,7 % depuis 2012). Par ailleurs, le nombre d'infractions sexuelles atteint son plus haut niveau depuis 2006 (Graphique 1).

Graphique 1
Évolution du nombre d'infractions sexuelles, Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

LA DÉNONCIATION DES INFRACTIONS SEXUELLES

En 2013, il convient de noter que 80,2 % (4 348) des victimes ont signalé aux corps de police du Québec des infractions sexuelles qui auraient été commises au cours de l'année d'enregistrement. En revanche, 19,8 % (1 071) des victimes auraient dénoncé, en 2013, des infractions sexuelles qui auraient été commises plus d'un an avant l'année d'enregistrement, dont 30,1 % (322) des victimes auraient été agressées il y a plus de 20 ans. À cet effet, il s'agit d'une augmentation de 4 % (41) par rapport à 2012 (Tableau 1). Nous observons que les victimes mineures portent plainte plus d'un an après le délit dans une plus grande proportion que les victimes adultes (24,3 % contre 10,3 % respectivement).

Tableau 1
Victimes d'infractions sexuelles selon l'année de perpétration¹, Québec, 2012 et 2013

Année de perpétration des infractions	Année de l'enregistrement		Taux par 100 000 habitants	
	2012a	2013p	Écart	Variation (en %)
1 à 5 ans	352	408	56	15,9
6 à 10 ans	146	185	39	26,7
11 à 20 ans	165	156	- 9	- 5,5
Plus de 20 ans	367	322	- 45	- 12,3
Total	1 030	1 071	41	4,0
Durant l'année de l'enregistrement	4 139	4 348	209	5,0
Total	5 169	5 419	250	4,8

a : données actualisées

p : données provisoires

1. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

UNE DIMINUTION DE LA GRAVITÉ ET DU TAUX DES AGRESSIONS SEXUELLES EN 2013

En 2013, 3 789 agressions sexuelles simples (niveau 1) ont été enregistrées par les services de police, soit une légère hausse de 0,3 %. À l’opposé, nous observons une baisse importante de 20 % des agressions sexuelles armées (niveau 2) et de 35,7 % des agressions sexuelles graves (niveau 3). En raison de ce qui précède, le nombre total d’agressions sexuelles a diminué de 0,3 % par rapport à 2012 (Tableau 2).

Tableau 2
Nombre et taux d’agressions sexuelles selon la catégorie d’infractions, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d’infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)	2012a	2013p	Variation annuelle (en %)
Agression sexuelle simple (niveau 1)	3 779	3 789	0,3	46,7	46,5	-0,4
Agression sexuelle armée (niveau 2)	60	48	-20	0,7	0,6	-56,7
Agression sexuelle grave (niveau 3)	28	18	-35,7	0,3	0,2	-33,3
Total des agressions sexuelles	3 867	3 855	-0,3	47,8	47,3	-1

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Quant au taux d'agressions sexuelles, une faible baisse de 1 % est enregistrée par rapport à 2012, ce qui le situe dorénavant à 47,3. Cette diminution s'avère conforme à celle de 1,5 % par année en moyenne observée depuis 10 ans (Graphique 2). Comme présenté au tableau précédent, en 2013, le taux d'infractions par 100 000 habitants de chacune des catégories d'agressions sexuelles est en baisse. Cependant, il faut noter que les taux d'agressions sexuelles sont extrêmement variables au fil des ans et que celles de 2013 n'indiquent pas une tendance vérifiable à moyen ou à long terme.

Graphique 2

Évolution du taux d'agressions sexuelles, Québec, 2004 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

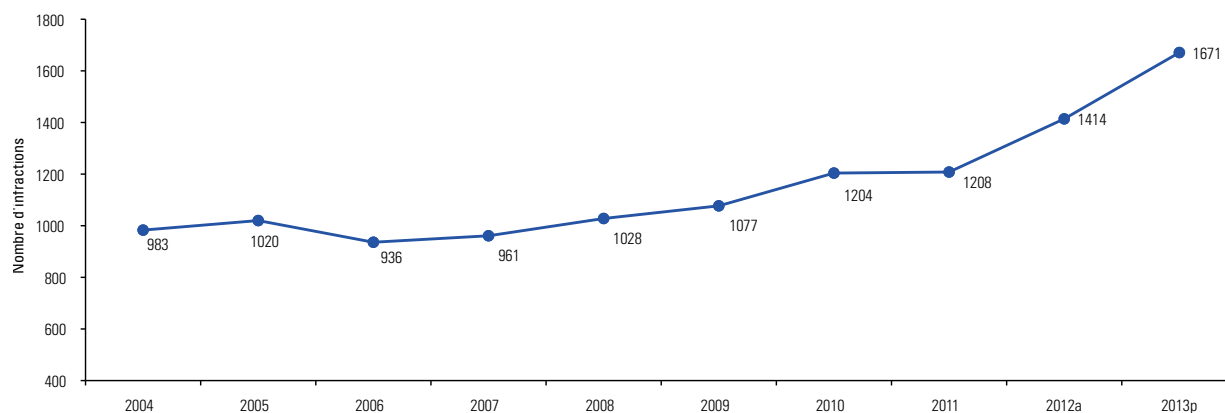
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE ET DU TAUX DE LA CATÉGORIE DES AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL

Relativement aux infractions appartenant à la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, 1 671 infractions ont été enregistrées par les corps de police en 2013, soit 257 infractions de plus qu'en 2012 (+ 18,2 %). De toute évidence, la hausse de cette catégorie d'infractions contribue à accroître le nombre total d'infractions sexuelles commises au Québec en 2013. Néanmoins, une hausse constante du nombre d'infractions relatives à cette catégorie est remarquée depuis 2006, ce qui est conforme à l'augmentation moyenne de 5 % observée dans cette catégorie depuis les 10 dernières années (Graphique 3).

Graphique 3

Évolution des autres infractions sexuelles au Québec, 2004-2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Parmi les infractions les plus fréquentes composant cette catégorie, nous relevons les contacts sexuels (59,4 %), le leurre d'un enfant (14,8 %), l'incitation à des contacts sexuels (11,5 %) ainsi que le voyeurisme (7,7 %) (Tableau 3).

Tableau 3

Nombre d'infractions selon la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants	
	2012a	2013p	%	Écart	Variation annuelle (en %)
Contacts sexuels	811	992	59,4	181	22,3
Incitation à des contacts sexuels	204	192	11,5	-12	-5,9
Exploitation sexuelle	15	20	1,2	5	33,3
Exploitation sexuelle (déficience mentale/physique)	2	3	0,2	1	50
Inceste	80	57	3,4	-23	-28,8
Corruption d'enfants	14	21	1,3	7	50
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	155	248	14,8	93	60
Relations sexuelles anales	5	7	0,4	2	40
Bestialité / Forcer / Inciter une personne	1	3	0,2	2	200
Voyeurisme	127	128	7,7	1	0,8
Total des autres infractions d'ordre sexuel	1 414	1 671	100,0	257	18,2

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Quant aux variations les plus notables du nombre de victimes pour la catégorie des autres infractions (Tableau 4), le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur enregistre une augmentation de 97 cas (+ 106,6 %) et les contacts sexuels présentent une hausse de 181 cas (+ 22,3 %). Quant au leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, une forte croissance est remarquée tant pour le nombre que pour le taux de victimes répertoriées. Soulignons qu'il s'agit du plus grand nombre de cas enregistrés (188) depuis que ces données sont répertoriées. Une baisse importante des cas d'inceste est observée, soit - 28,8 %. Toutefois, cette infraction peut être compilée dans la catégorie « agressions sexuelles » (Tableau 4).

Tableau 4Nombre de victimes selon la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel¹, Québec, 2012 et 2013

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants	
	2012a	2013p	%	Écart	Variation (en %)
Contacts sexuels	811	992	63,4	181	22,3
Incitation à des contacts sexuels	191	178	11,4	-13	-6,8
Exploitation sexuelle	15	20	1,3	5	33,3
Exploitation sexuelle d'une personne atteinte d'une déficience mentale ou physique	2	3	0,2	1	50
Inceste	80	57	3,6	-23	-28,8
Corruption d'enfants	14	16	1	2	14,3
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	91	188	12	97	106,6
Relations sexuelles anales	5	7	0,4	2	40
Bestialité / Forcer / Inciter une personne	0	2	0,1	2	200
Voyeurisme	93	96	6,1	3	3,2
Total de victimes	1 302	1 564	100	262	20,1

a : données actualisées

p : données provisoires

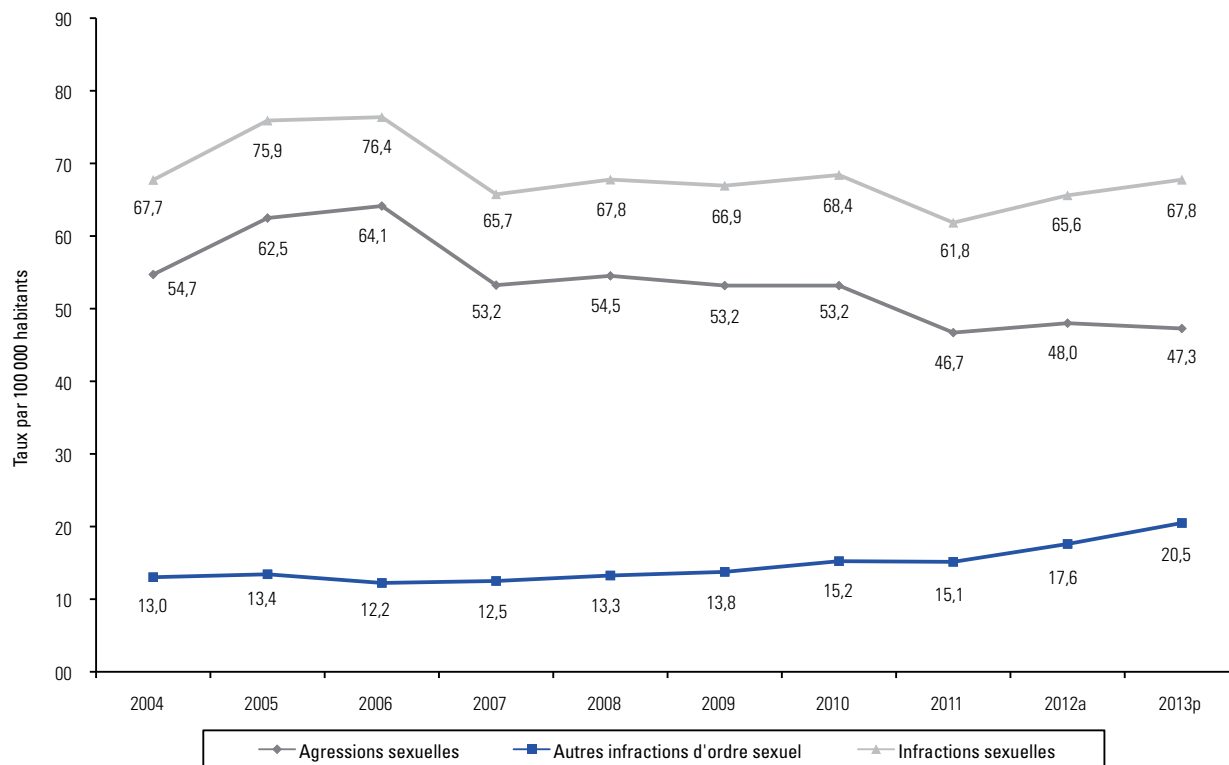
1. Sauf les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Le taux par 100 000 habitants des autres infractions d'ordre sexuel a augmenté en 2013. Il est passé de 17,6 à 20,5, soit une hausse de 16,5 %. Il augmente en moyenne de 7,6 % par année depuis 2004. Sur une période de 10 ans, le taux des autres infractions d'ordre sexuel tend à augmenter et celui des agressions sexuelles à diminuer. Par rapport aux données de 2004, ce dernier a diminué de 13,5 % tandis que la variation du taux des autres infractions d'ordre sexuel est de 57,7 % (Graphique 4).

Graphique 4

Évolution des taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2004-2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Rappelons néanmoins que, en matière de nombre absolu, les agressions sexuelles demeurent la catégorie d'infractions sexuelles la plus importante avec 3 855 agressions sexuelles comparativement à 1 671 autres infractions d'ordre sexuel en 2013.

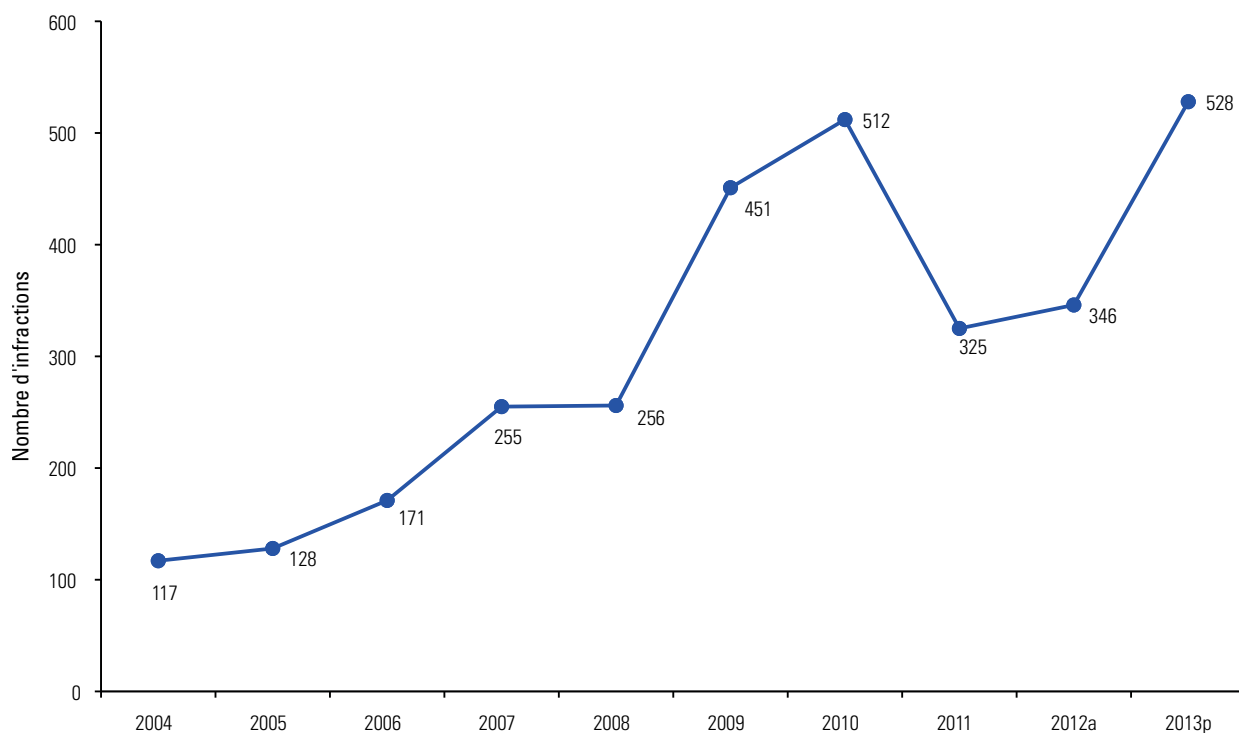
LES INFRACTIONS LIÉES À LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Bien qu'étant d'ordre sexuel, la criminalité liée à la pornographie juvénile (possession, production et distribution) n'est pas comptabilisée dans les infractions sexuelles. La difficulté d'associer une victime à la commission du crime explique cette situation.

Depuis les 10 dernières années, une forte croissance des infractions de pornographie juvénile est enregistrée au Québec. En 2004, 117 infractions ont été comptabilisées comparativement à 528 en 2013. Il s'agit d'une augmentation annuelle moyenne de 16,3 %. Toutefois, ces infractions ont augmenté de 52,6 % en 2013 par rapport à 2012 (Graphique 5).

Graphique 5

Évolution du nombre d'infractions relatives à la pornographie juvénile, Québec, 2004-2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

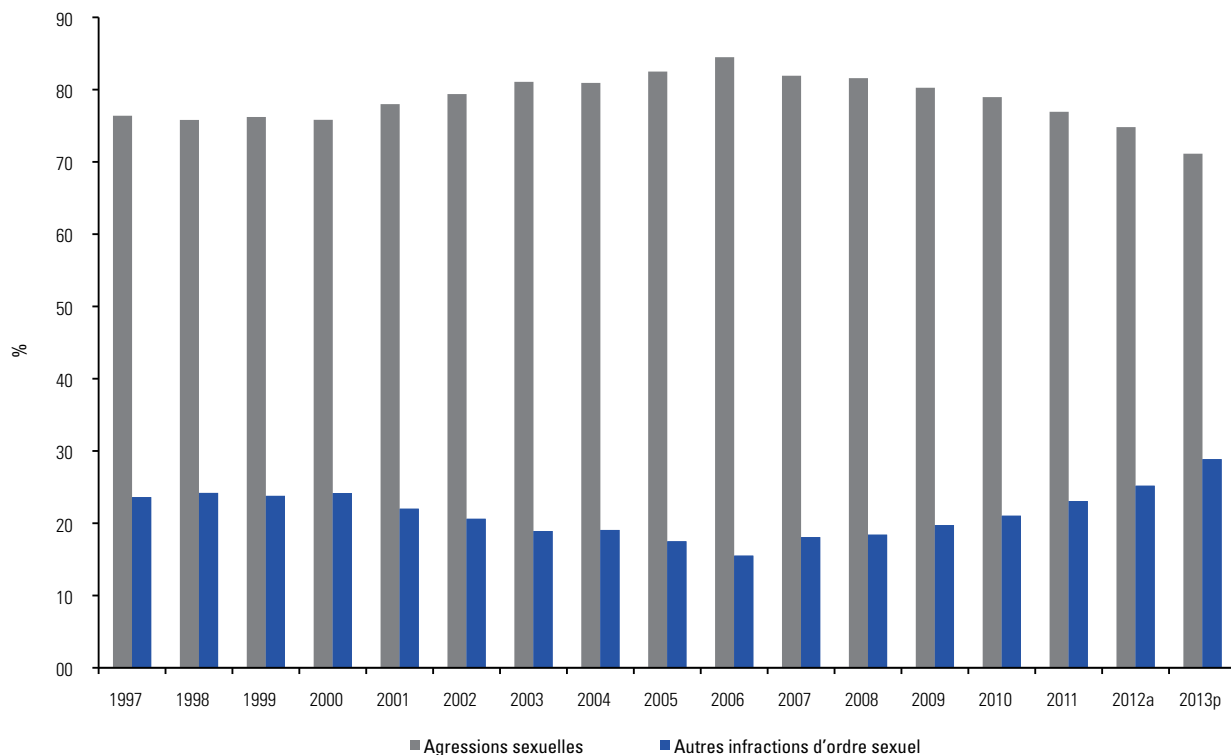
Le graphique 5 indique une forte variation du nombre d'infractions relatives à la pornographie juvénile depuis les 10 dernières années. Néanmoins, la courbe de l'évolution de ces infractions illustre leur croissance presque constante depuis 2004. Celle-ci peut s'expliquer en partie par l'amélioration des techniques policières pour réprimer la criminalité liée à l'utilisation d'un ordinateur et l'accroissement de la vigilance des citoyens.

UNE AUGMENTATION DE LA PROPORTION DE LA CATÉGORIE DES AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL QUANT À L'ENSEMBLE DES INFRACTIONS SEXUELLES

L'accroissement de la proportion de la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel sur l'ensemble des infractions sexuelles est une tendance confirmée par les données de 2013. Représentant 19,2 % du taux d'infractions sexuelles en 2004, les autres infractions d'ordre sexuel sont responsables de 30,2 % de ce même taux en 2013. Cette proportion est la plus élevée depuis 1997 et poursuit une croissance constante depuis 2006 (Graphique 6).

Graphique 6

Proportion des agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel sur l'ensemble des infractions sexuelles, Québec, 1997 à 2013



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

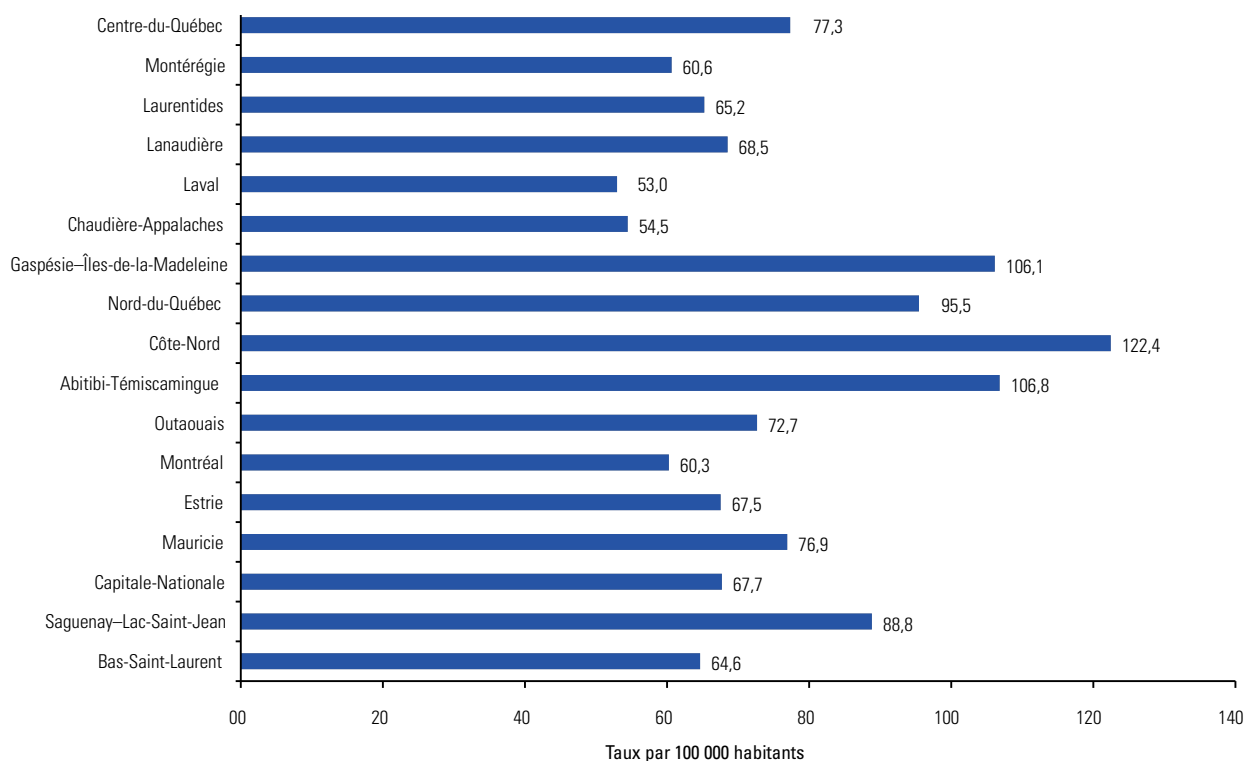
Aparavant fortement liées aux fluctuations des données sur les agressions sexuelles, les variations du nombre et du taux d'infractions sexuelles au Québec sont dorénavant davantage influencées par la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel. Les données de 2013 illustrent bien cette inversion. Étant donné que l'ensemble des taux relatifs aux agressions sexuelles diminue et que la population québécoise s'accroît, la hausse des taux de la catégorie des autres infractions sexuelles est donc responsable de l'augmentation du taux d'infractions sexuelles en 2013 (Graphique 6).

Le taux d'infractions sexuelles par 100 000 habitants varie fortement selon les variables prises en compte. Ainsi, il peut grimper au-delà de 750 par 100 000 habitants ou s'établir à un faible 0,5. La prochaine section traitera des variations du taux d'infractions sexuelles selon la région, l'âge, le sexe et la catégorie d'infractions.

UNE FORTE VARIATION DU TAUX D'INFRACTIONS SEXUELLES SELON LES RÉGIONS

Le taux d'infractions sexuelles fluctue considérablement selon les régions administratives. En 2013, il se situe entre 53,0 (Laval) et 122,4 (Côte-Nord) (Graphique 7).

Graphique 7
Taux d'infractions sexuelles par régions, Québec, 2013



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Cependant, il est à noter que, pour chaque région, ce même taux connaît d'importantes variations selon les années. En 2013, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a enregistré la baisse la plus importante par rapport à 2012 (- 14,3 %) et le Centre-du-Québec, la hausse la plus forte (20,3 %). Beaucoup de régions ont des taux qui varient très fortement au fil des ans. Ainsi, l'incidence de chacune des régions sur le taux d'infractions sexuelles du Québec diffère grandement d'année en année.

Certaines régions affichent pourtant des taux relativement plus stables. En effet, nous observons que les régions de Laval, de la Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et de Montréal enregistrent habituellement des taux d'infractions moins élevés que le reste de la province (Graphique 7).

UNE FORTE VARIATION DU TAUX D'INFRACTIONS SEXUELLES SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Les femmes sont surreprésentées dans les statistiques sur les infractions sexuelles. À cet égard, elles représentent 82,8 % des victimes, alors que les hommes correspondent à 17,2 % des victimes. Cette proportion est relativement constante au fil des ans (Tableau 5).

Tableau 5

Taux de victimisation liés aux infractions sexuelles¹, selon le sexe et le groupe d'âge², Québec, 2012 et 2013

Sexe et groupe d'âge	2012a	2013p	Écart
FEMMES			
Moins de 18 ans	341,4	370,3	8,5
18 ans et plus	49,9	48,6	-2,6
Total	103,1	106,9	3,7
HOMMES			
Moins de 18 ans	90,8	99,3	9,4
18 ans et plus	4,7	4,6	-2,1
Total	21,4	22,8	6,5
TOTAL			
Moins de 18 ans	213,5	231,9	8,6
18 ans et plus	27,6	26,9	-2,5
Total	62,5	65,1	4,2

a : données actualisées

p : données provisoires

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Sauf les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Le taux d'infractions sexuelles chez les femmes s'établit à 106,9 par 100 000 habitants en 2013, comparativement à 22,8 chez les hommes. Respectivement, il s'agit d'une hausse de 3,6 % et de 6,6 % par rapport à 2012. Les femmes (à 71,9 %), comme les hommes (à 60,6 %), sont le plus souvent victimes d'agressions sexuelles simples (Tableau 6).

Tableau 6Victimes d'agressions sexuelles selon la catégorie d'infractions et le sexe¹, Québec, 2013

Sexe et catégories d'infractions	Nombre	%
FEMMES		
Agression sexuelle grave (niveau 3)	14	0,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	40	0,9
Agression sexuelle simple (niveau 1)	3 219	71,9
Autres	1 204	26,9
Total de victimes	4 477	100,0
HOMMES		
Agression sexuelle grave (niveau 3)	3	0,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	8	0,9
Agression sexuelle simple (niveau 1)	570	60,6
Autres	360	38,3
Total de victimes	941	100,1

1. Sauf les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

De façon générale, les mineurs sont le plus souvent victimes d'infractions sexuelles. En 2013, le taux d'infractions sexuelles par 100 000 habitants pour les personnes de moins de 18 ans est de 231,9, soit plus de trois fois celui de la population générale. Quant aux adultes, ce taux se situe à 26,9. Les deux tiers des victimes ont moins de 18 ans et 78,1 % sont des filles. Les femmes adultes constituent 30,8 % des victimes d'infractions sexuelles en 2013 (Tableau 7).

Tableau 7Victimes d'infractions sexuelles¹ selon le groupe d'âge détaillé et le sexe, Québec, 2013

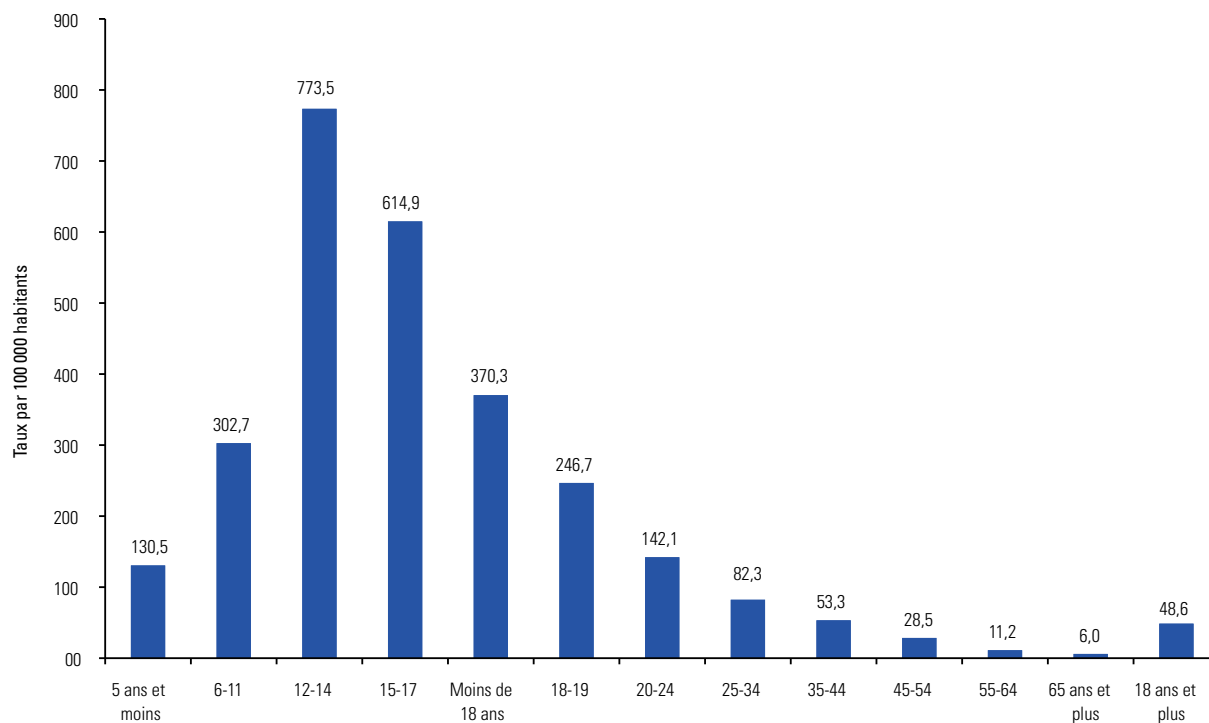
Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
5 et moins	342	7,8	152	16,5	494	9,3
6 – 11	711	16,2	302	32,8	1 013	19,1
12 – 14	896	20,4	189	20,5	1 085	20,4
15 – 17	804	18,3	128	13,9	932	17,6
Moins de 18	2 753	62,8	771	83,6	3 524	66,4
18 – 19	245	5,6	31	3,4	276	5,2
20 – 24	385	8,8	35	3,8	420	7,9
25 – 34	443	10,1	39	4,2	482	9,1
35 – 44	279	6,4	18	2,0	297	5,6
45 – 54	174	4,0	17	1,8	191	3,6
55 – 64	63	1,4	8	0,9	71	1,3
65 et plus	45	1,0	3	0,3	48	0,9
18 et plus	1 634	37,2	151	16,4	1 785	33,6
Total	4 387	100	922	100	5 309	100

1. Sauf les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Graphique 8

Taux de victimisation des femmes selon l'âge, Québec, 2013

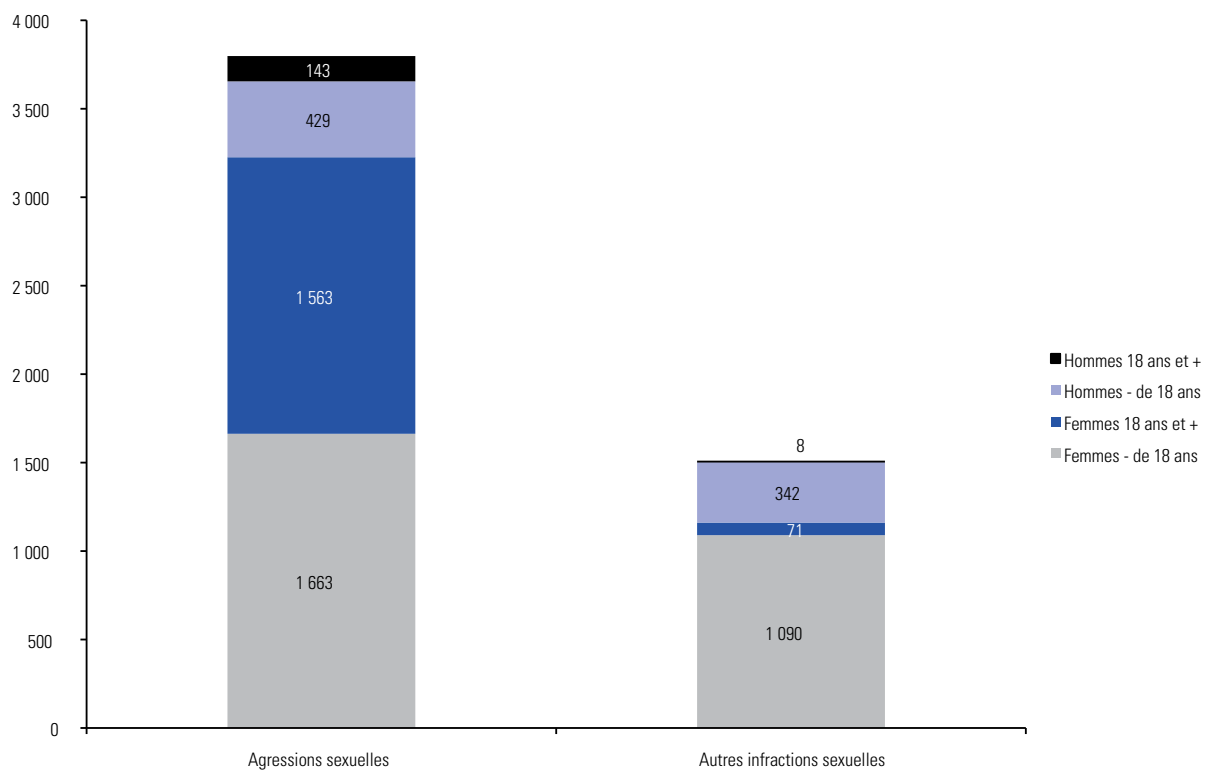


Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

C'est en combinant les données relatives au sexe avec les catégories d'âge que l'on obtient les résultats les plus disparates. Par exemple, le taux de victimisation des jeunes filles de 12 à 14 ans est totalement disproportionné par rapport à celui de la population générale, s'établissant à 773,5. Ce taux a connu une hausse de 13,3 % par rapport à 2012 (Graphique 8).

Graphique 9

Comparaison du nombre d'infractions selon le sexe et l'âge, Québec, 2013



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

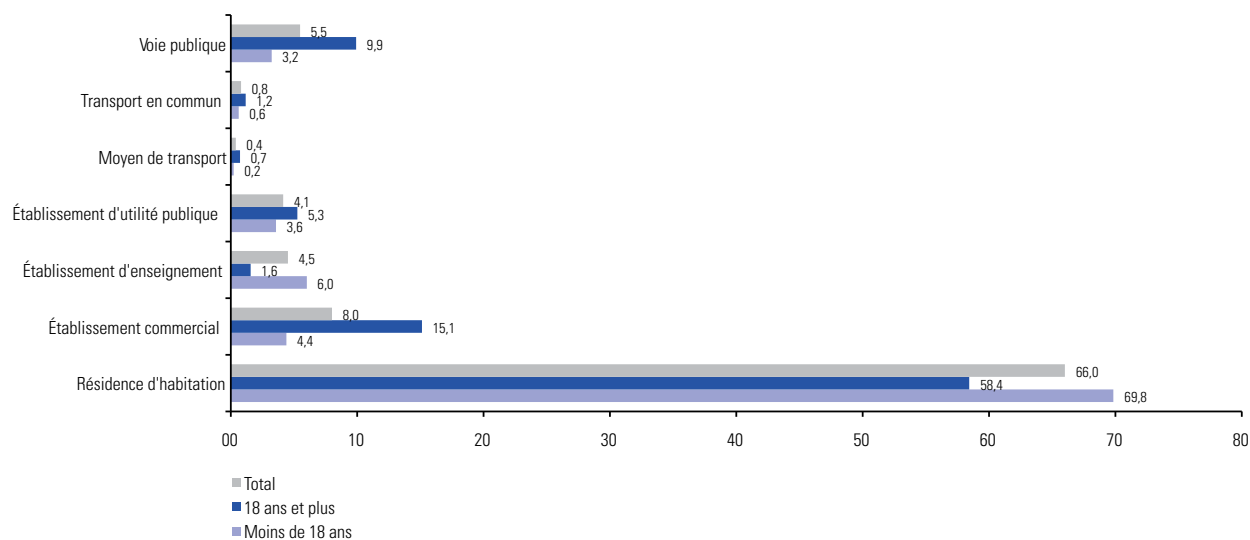
Les victimes d'agressions sexuelles sont à 82,6 % de sexe féminin. Néanmoins, les femmes de moins de 18 ans composent 72,1 % des victimes des autres infractions d'ordre sexuel. Les victimes d'âge mineur représentent 94,8 % de la totalité des autres infractions d'ordre sexuel (Graphique 9).

LES LIEUX OÙ SONT COMMISES LES INFRACTIONS SEXUELLES

Les deux tiers des infractions sexuelles sont commises dans une résidence. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les personnes mineures (près de 70 %) que chez les personnes majeures (58,4 %). Celles-ci sont aussi plus souvent victimes d'infractions sexuelles dans les établissements commerciaux (15,1 %) et sur la voie publique (9,9 %). En comparant les données selon le sexe, nous constatons qu'une proportion importante des hommes de 18 ans et plus, soit 15,2 %, sont victimes d'une infraction sexuelle dans un établissement d'utilité publique et 10,3 % des femmes de 18 ans et plus le sont sur la voie publique (Graphique 10).

Graphique 10

Lieu de victimisation selon l'âge en pourcentage, Québec, 2013



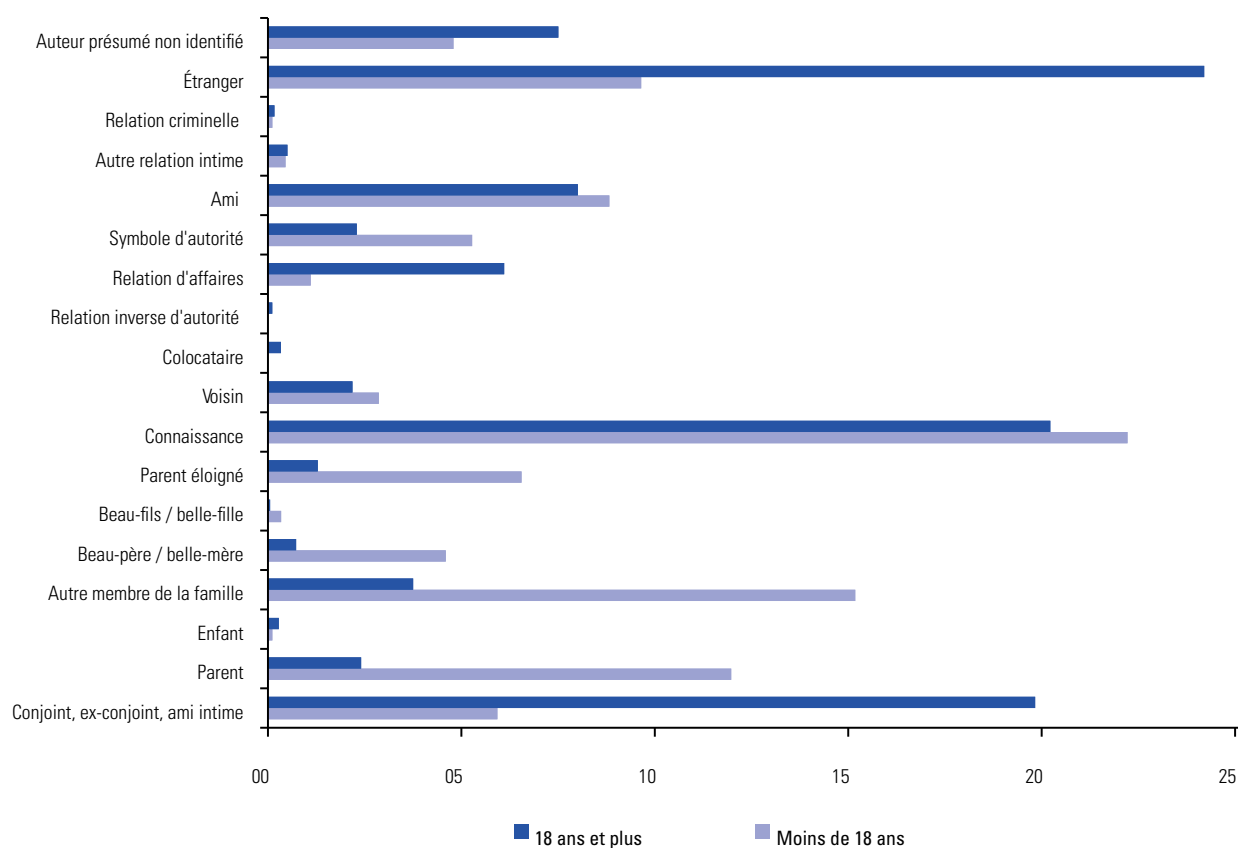
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

LA RELATION ENTRE L'AUTEUR PRÉSUMÉ ET LA VICTIME

La majorité des victimes connaissent l'auteur présumé, soit 85,6 % des victimes mineures et 68,3 % des victimes adultes. Pour celles-ci, l'auteur présumé est néanmoins le plus souvent un étranger (24,2 %), une connaissance (20,2 %) ou un ex-conjoint (19,8 %). Pour les victimes de moins de 18 ans, il est principalement une connaissance (22,2 %) ou un parent (12 %)

Graphique 11

Victimes d'infractions sexuelles, en pourcentage, selon le groupe d'âge et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2013

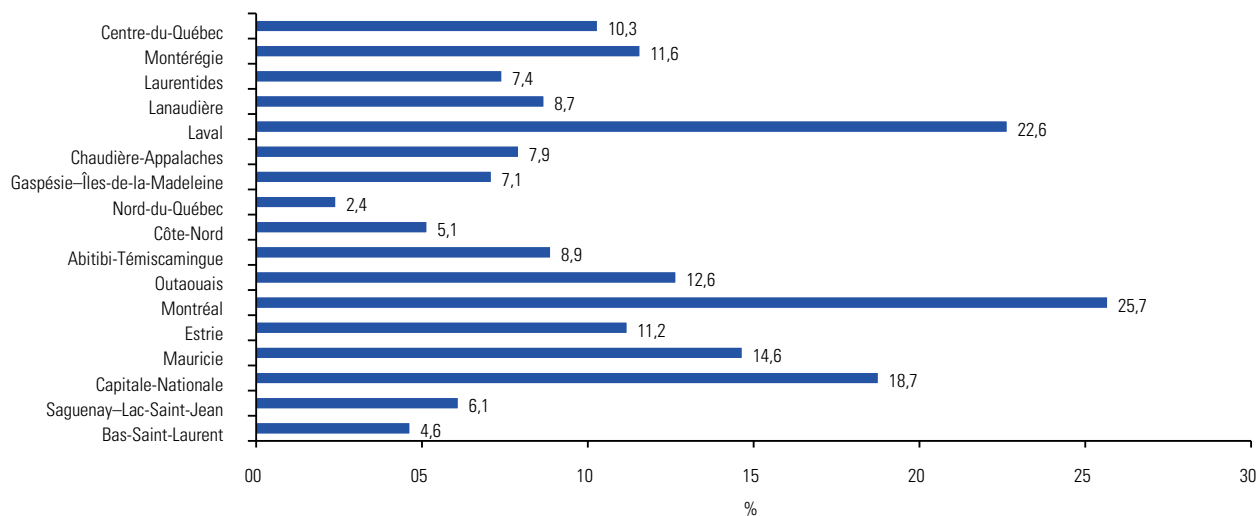


Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Dans les zones urbaines, les agressions commises par un étranger sont beaucoup plus élevées qu'ailleurs au Québec. Totalisant 14,4 % des infractions sexuelles sur l'ensemble de la population en 2013, cette proportion grimpe à 25,7 % dans la région de Montréal, à 22,6 % dans celle de Laval et à 18,7 % dans celle de la Capitale-Nationale (Graphique 12).

Graphique 12

Proportion d'infractions commises par un étranger selon la région administrative, Québec, 2013



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

LES DOSSIERS CLASSÉS AVEC OU SANS MISE EN ACCUSATION

Au moment de la rédaction de ce rapport, 52,7 % des infractions sexuelles enregistrées en 2013 avaient été classées. Sur l'ensemble, 58,6 % des dossiers ont mené à une mise en accusation. Sur les 2 858 dossiers classés, 1 184 cas d'infractions sexuelles (soit 41,4 %) ont été classés par les services de police sans mise en accusation. Dans 61,3 % des cas, on invoque une « raison indépendante de la volonté policière ». Sinon, il s'agit le plus souvent, dans 28,1 % des cas, d'un refus de la victime de porter une accusation (Tableau 8).

Tableau 8
Victimes d'infractions sexuelles ayant un dossier classé avec ou sans mise en accusation¹, selon la région, Québec, 2013

Région	Total des dossiers		% de dossiers classés		Avec mise en accusation		Sans mise en accusation	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	130	78,5	61	59,8	41	40,2		
Saguenay–Lac-Saint-Jean	247	62,3	106	68,8	48	31,2		
Capitale-Nationale	491	45,0	170	76,9	51	23,1		
Mauricie	205	62,4	48	37,5	80	62,5		
Estrie	215	51,2	43	39,1	67	60,9		
Montréal	1181	32,9	263	67,6	126	32,4		
Outaouais	277	58,5	113	69,8	49	30,2		
Abitibi-Témiscamingue	158	45,6	44	61,1	28	38,9		
Côte-Nord	117	57,3	27	40,3	40	59,7		
Nord-du-Québec	42	38,1	6	37,5	10	62,5		
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	99	64,6	33	51,6	31	48,4		
Chaudière-Appalaches	228	58,3	79	59,4	54	40,6		
Laval	221	46,6	66	64,1	37	35,9		
Lanaudière	335	63,0	124	58,8	87	41,2		
Laurentides	379	58,0	116	52,7	104	47,3		
Montérégie	909	63,4	318	55,2	258	44,8		
Centre-du-Québec	185	70,3	57	43,8	73	56,2		
Total	5419	52,7	1674	58,6	1184	41,4		

1. Sauf les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, douteux ou non conforme à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Les régions de la Capitale-Nationale et de l'Outaouais ont la proportion de mises en accusation la plus élevée au Québec, soit 76,9 % et 69,8 % respectivement.

DES DONNÉES SUR LES AUTEURS PRÉSUMÉS

En 2013, 2 619 personnes sont présumées avoir commis une infraction sexuelle, soit 2 536 hommes (96,8 %) et 83 femmes (3,2 %) (Tableau 9).

Tableau 9
Nombre et taux des auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2013

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
11 et moins	4	0,8	45	8,7	49	4,8
12 – 14	12	10,4	249	203,3	261	109,5
15 – 17	6	4,6	304	224,8	310	116,6
Moins de 18	22	3,0	598	77,0	620	40,8
18 – 19	3	3,0	150	148,5	153	76,4
20 – 24	9	3,3	261	94,6	270	49,4
25 – 34	13	2,4	468	83,8	481	43,8
35 – 44	23	4,4	434	79,5	457	42,7
45 – 54	8	1,3	278	44,5	286	23,1
55 – 64	4	0,7	204	36,0	208	18,4
65 et plus	1	0,1	143	23,8	144	10,6
18 et plus	61	1,8	1 938	59,2	1 999	30,1
Total	83	2,0	2 536	62,6	2 619	32,1

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Chez les hommes, le taux le plus élevé par 100 000 habitants est enregistré chez les garçons de 15 à 17 ans (224,8). Chez les femmes, ce sont les filles de 12 à 14 ans qui ont le plus haut taux (10,4). Ce taux est très faible et représente, en nombre absolu, 12 infractions sexuelles. Le taux d'auteurs présumés est extrêmement faible dans la population féminine en général, s'établissant à 2,0.

Près du quart des auteurs présumés d'infractions sexuelles ont moins de 18 ans, soit 620 des 2 619 auteurs présumés. Le taux pour ce groupe d'âge est de 40,8. Les auteurs présumés de moins de 18 ans sont responsables de 33,7 % des infractions sexuelles perpétrées sur des personnes mineures.

Le taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles par 100 000 habitants s'établit à 32,1. Il est de 62,6 dans la population masculine en général.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Source de données

Les informations policières présentées dans ce bulletin d'analyse sont issues des données sur la criminalité déclarée et enregistrée par les corps policiers au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (Programme DUC 2). La majorité des corps de police desservant le Québec, soit l'ensemble des services de police municipaux, la Sûreté du Québec et quelques corps de police autochtones, utilisent le programme DUC 2. Ces informations policières sont couramment utilisées pour dresser le portrait de la criminalité et en tracer l'évolution.

Les données sur la population servant à produire les taux par 100 000 habitants proviennent des estimations de Statistique Canada.

Extraction des données

Les données de 2013 sont celles enregistrées avant le 1^{er} mai 2014. Elles comprennent tous les dossiers participant au Programme DUC 2 ouverts ou traités en 2013. Ces informations ne reflètent donc qu'une partie de la criminalité, soit celle signalée aux autorités policières et enregistrée dans les dossiers officiels ou connue d'elles. Au moment de l'extraction des données de 2013, celles de 2012 ont été actualisées afin de prendre en compte toutes les modifications apportées à ces données en 2013.

Il convient de noter que certaines données n'ont pu être compilées dans cette analyse, puisque les corps policiers n'avaient pas précisé le sexe ou l'âge de la victime lors de la collecte d'information.

Procédés de calculs

Pour les calculs (somme, taux, variation, etc.) nous utilisons la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 chiffres après le point et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques qui est limitée à un chiffre après le point. Calculer à partir de la valeur réelle assure l'exactitude optimale des résultats particulièrement avec des nombres avec décimales.

Dénombrement des infractions

Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée dans les informations du présent rapport. Également, précisons que le dénombrement des infractions varie selon les types de crimes. Dans le cas de la plupart des crimes contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime d'un tel crime lors de l'événement criminel. Pour les autres délits, une seule infraction est comptabilisée pour chaque événement criminel.

Les trois niveaux d'agression sexuelle

Agression sexuelle simple

Agression sexuelle qui ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Agression sexuelle armée

Agression sexuelle à laquelle se rattachent une ou des circonstances aggravantes, soit :

- porter, menacer d'utiliser ou utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- menacer d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant;
- infliger des lésions corporelles au plaignant;
- participer à l'infraction avec une autre personne.

Agression sexuelle grave

Agression sexuelle qui blesse, mutilé ou défigure la victime ou met sa vie en danger.

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-6777, poste 60127
Télécopieur : 418 646-3564

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-72363-9 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2015

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.